



ORDRE DU JOUR
• Dispositions après consultation • Adoption du projet SAGE révisé • Bilan d'activité • Stratégie de gestion Zones humides • Contrat d'étang • Questions diverses : Avis CLE et échéancier

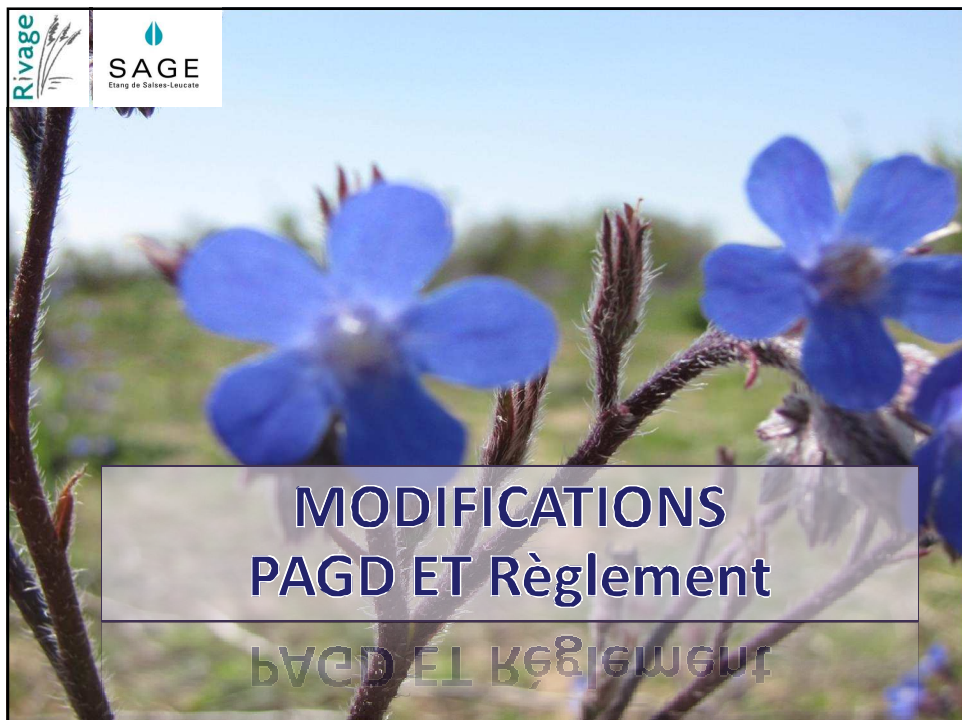
Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

- **1 - État des lieux**
 - État initial (portrait des milieux et usages)
 - Diagnostic (enjeux)
 - Tendances et Scénario (évolutions et réponses SAGE)
- **2 - PAGD**
 - Synthèse État de lieux
 - Exposé des principaux enjeux
 - Dispositions
- **3 - Règlement**
 - Cadre légal et Règle
- **Atlas cartographique et Annexes**
- (Évaluation Environnementale)



Rivage

SAGE
Etang de Salles-Leucate



Rivage

SAGE
Etang de Salles-Leucate

MODIFICATIONS PAGD ET Règlement

PAGD ET Règlement

Consultation du SAGE

Sur le PAGD-Règlement :

- **Comité de bassin** : octobre 2013
- **"Établissements publics associés"** : août-novembre 2013
- **Avis de l'autorité environnementale** : août-décembre 2013 + Évaluation environnementale
- **Enquête publique** : mars-avril 2014



Récapitulatif du PAGD

ENJEUX	Orientations stratégiques	Objectifs généraux
Restauration d'une bonne qualité de l'eau, atteinte et maintien du Bon État écologique de la lagune	I Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de Bon état DCE	1 Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités auto-épuratoires de la lagune 2 Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement
Protection de la ressource en eau	II Protéger la qualité des eaux souterraines et définir les conditions de leur exploitation	1 Préserver les apports d'eau douce nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques 2 Préserver la qualité des eaux souterraines en cohérence avec le statut de ressources majeures pour l'AEP 3 Favoriser une gestion des ressources, en cohérence avec la préservation des nappes Plio-quaternaires 4 Prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine
Gestion et conservation des zones humides et des espaces remarquables	III Préserver la valeur patrimoniale des zones humides et des espaces naturels remarquables	1 Préserver et reconquérir les zones humides et protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune 2 Préserver et gérer milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE
Gestion des usages	IV Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre tous les usages	1 Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour 2 Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune 3 Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire
Prévention des risques littoraux	V Intégrer la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques littoraux	1 Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale 2 Veiller à la préservation de la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques



Principales modifications du PAGD

- Prise en compte des **ANC** et des **SPANC** dans la **maitrise des polluants organiques** (EP)
- Prise en compte de la **cartographie et fonctionnalité des zones humides** dans **documents d'urbanisme** (EP + CB)
- Compléments sur les tableaux de bord : **indicateurs, échéances et partenaires** (EP + CB)



Modification du PAGD

- I - Qualité de l'étang
 - o 1EAU-5 : Compléments sur les **ANC** dont zone enjeu environnemental = **200m** autour de l'étang + **SPANC**
 - o 1EAU-7 : Délai mise à jour **des SDA**
 - o 1EAU-8 : incitation à l'amélioration des **pratiques portuaires**
- II - Qualité des eaux souterraines
 - o 2RES-3 : inter-CLE sur besoin **AEP**



Modification du PAGD

- III - ZH et des espaces naturels
 - 3ZHE-1 et 3 : **Prise en compte de la cartographie des zones humides dans doc d'urbanisme** : déjà validé, mais ajout d'un délai de 3 ans
- IV - Gestion de l'espace et des usages
 - 4USG-6 : **Gestion camping-car** plus détaillée pour gestion des déchets et sanitaire
 - PN marin notamment pour la réflexion **sur les graus (4USG-11)**
 - 4USG-14 : Renforcement **lien SCOT - SAGE**
- V - Prévention des risques




Modification du RÈGLEMENT

- **Une règle en appui de la disposition 1EAU-3 sur les paramètres bactériologiques**
 - Souplesse en cas de dépassement exceptionnel tel que prévu par la réglementation
 - Disposition 1EAU-3 modifiée en cohérence

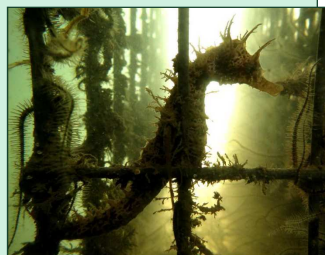





Compléments ÉTAT DE LIEUX - Cartographie et TABLEAUX DE BORD

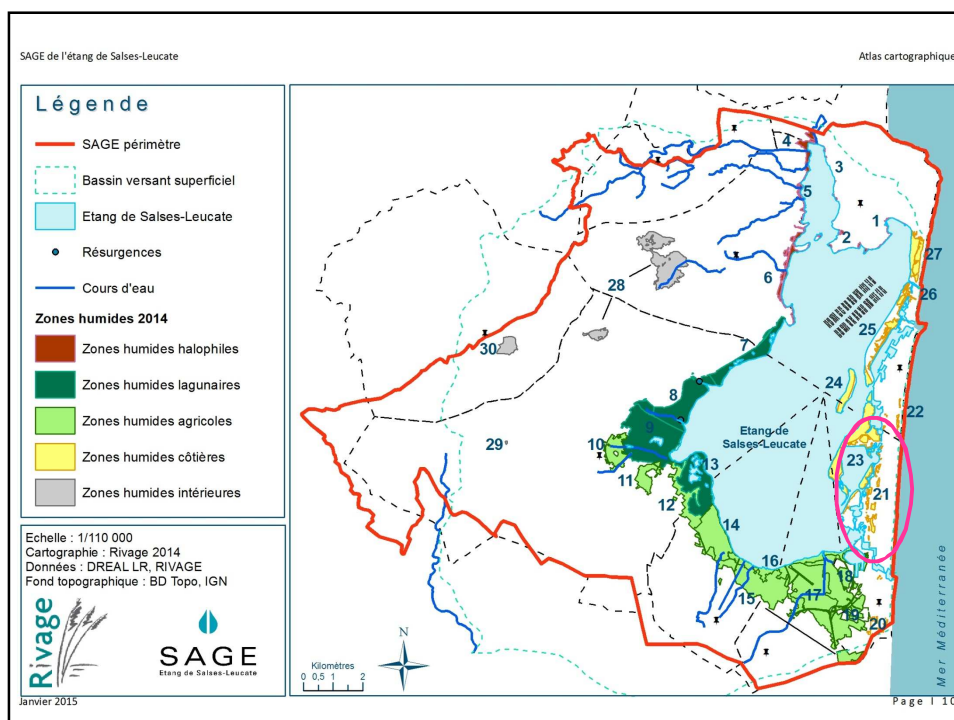
• État de lieux de 2011 + Cartographie :

- Nouveau arrêté CLE (+ réunions)
- Cartographie des Zones humides
- Résultats RSL



• 2 Tableaux de bord :

- Délais
- Indicateurs (Évaluation environnementale)
- Estimations coûts potentiels directs ou indirects



Intégration des remarques Déclaration environnementale



VALIDATION DU SAGE

VOTE DE LA CLE

ADOPTION du projet SAGE

de l'Étang de Salses-Leucate

- 1 - État des lieux
- 2 - PAGD
- 3 - Règlement
- Atlas cartographique et Annexes





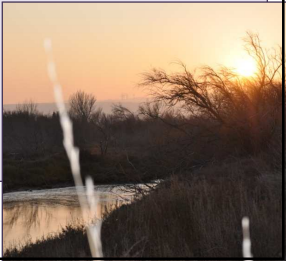


BILAN D'ACTIVITÉ 2013-14

Bilan d'activité

Concertation et planification :

- **Consultation et suivi enquête publique et modification du SAGE**
- **Modification de la CLE**
- **Avis Bureau-CLE**
- **Concertation SDAGE**
- **Inter-SAGE** et autres documents de gestion

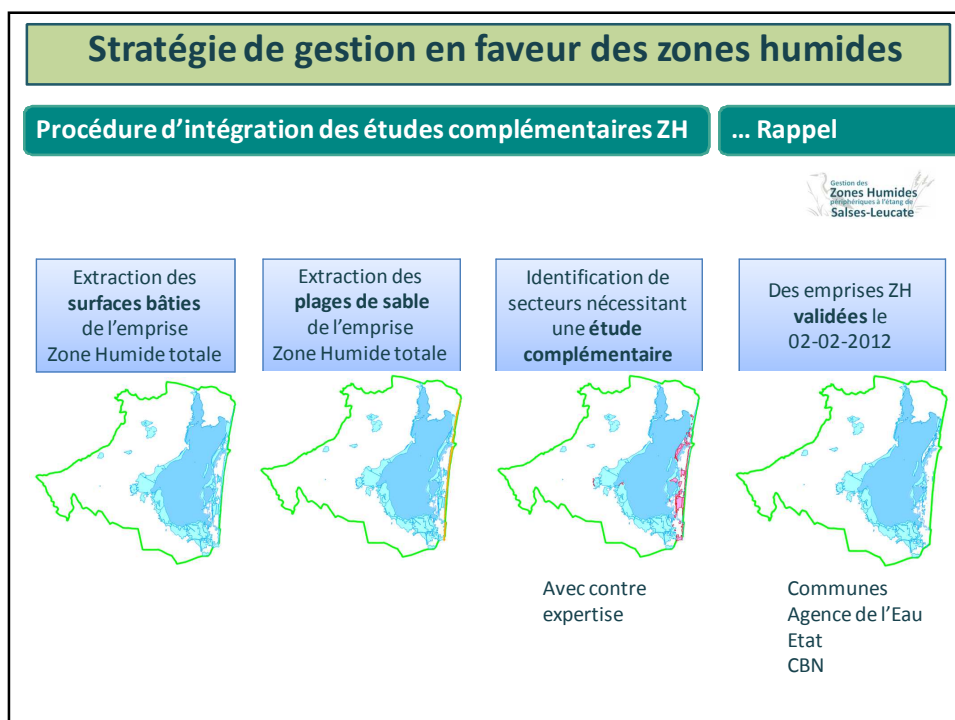


Bilan d'activité

Mise en œuvre du SAGE :

- **Amélioration des connaissances**
 - Suivis paramètres physiques, Suivis macrophytes, herbiers ...
 - Analyses autres suivis (RSL, REPHY, REMI...)
 - Étude des Flux, Défi eutrophisation ...
- **Actions pour améliorer des masses d'eau**
 - Canal Paul Riquet, Cabanisation ...
 - Suivis SDA, SDEP, travaux STEP ...
- **Communication**
 - Observatoire étang
 - Restitution des suivis et des connaissances





Stratégie de gestion en faveur des zones humides

Procédure d'intégration des études complémentaires ZH

Gestion des Zones Humides
patrimoniales à l'étang de
Salses-Leucate

Tout secteur faisant l'objet d'une étude complémentaire devra répondre à la méthode définie par la loi et déjà utilisée sur certains secteurs du BV (**en rouge**).

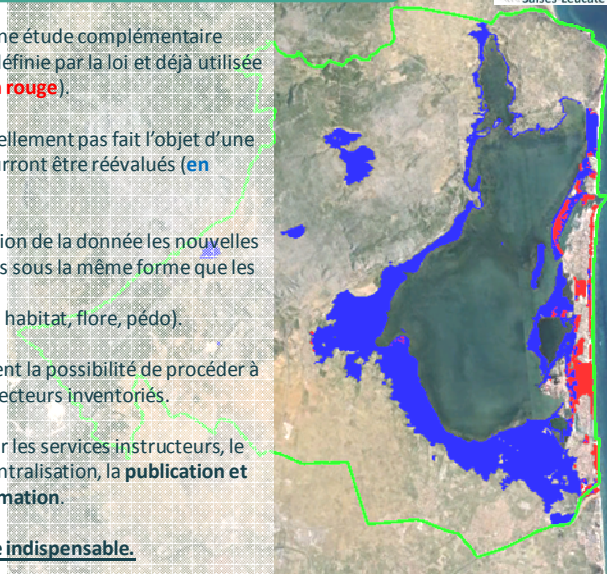
Seuls les secteurs n'ayant actuellement pas fait l'objet d'une étude au titre de la loi DTR pourront être réévalués (**en bleu**).

Pour faciliter la mise à disposition de la donnée les nouvelles études devront être présentées sous la même forme que les précédentes (**complément des bases carto, habitat, flore, pédo**).

Les services de l'Etat se réservent la possibilité de procéder à des **contre-expertises** sur les secteurs inventoriés.

Après validation des études par les services instructeurs, le syndicat RIVAGE assurera la centralisation, la **publication et la mise à disposition de l'information**.

Une présentation en CLE reste indispensable.



Stratégie de gestion en faveur des zones humides

Une nouvelle étude complémentaire au Barcarès

Gestion des Zones Humides
patrimoniales à l'étang de
Salses-Leucate

Identification de secteurs nécessitant une **étude complémentaire**




Une contre expertise menée par le **CBN** à la demande des services de l'Etat




Une diffusion des nouvelles emprises




Seules les ZH validées par le CBN ont été intégrées à la mise à jour

Cette étude est présentée à la CLE



Contrat d'étang - OBJECTIFS

- **GARANTIR UNE QUALITÉ DE L'ÉTANG À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT DCE**
 - Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités auto-épuratoires de la lagune
 - Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement
- **PROTÉGER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET DÉFINIR LES CONDITIONS DE LEUR EXPLOITATION**
 - Favoriser une gestion des ressources en cohérence avec la préservation des nappes Plio-quaternaires
- **PRÉSERVER LA VALEUR PATRIMONIALE DES ZONES HUMIDES ET DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES**
 - Préserver et reconquérir les zones humides et protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune
 - Préserver et gérer les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE
- **POURSUIVRE LA GESTION CONCERTÉE LOCALE ET ASSURER UN PARTAGE DE L'ESPACE ÉQUILIBRÉ ENTRE TOUS LES USAGES**
 - Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour
 - Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire

Contrat d'étang - AGRÉMENT

- **Comité de bassin** : 05/01 **demande officielle** pour la procédure d'agrément
- **MISEN** : analyse conjointe de la **lettre d'intention** et de l'**avant projet** de contrat
 - o MISEN 11 : 05/02 -> avis favorable (en cours de rédaction) + demande de précisions
 - o MISEN 66 : mars 2015



Contrat d'étang - ECHEANCIER

- **Mars à mai 2015** : suite élaboration du programme d'action
- **Fin mai ou juin 2015** : validation du contrat par le COPIL
- **Juillet 2015** : transmission à tous les partenaires pour vote du volet financier (AEau/Région/CG/Interco ...)
- **Juillet à fin 2015** : vote des cofinanceurs et MO
- **Avant octobre 2015** : projet final en MISEN 11 et 66
- **Octobre 2015** : passage en Commission des aides AEau
- **Fin 2015 - début 2016** : agrément Contrat puis signature Contrat





Avis CLE

- **Projet SDAGE RM 2016-21**
 - Avis favorable ?
 - Remarques sur EPTB et état chimique
- **Projet de PGRI RM 2016-21**
 - Avis favorable ?

Échéances de travail

- **Approbation préfectorale : début 2015**
- **Élections cantonales et régionales : courant 2015 => modification de la CLE**
- **Mise en œuvre du SAGE à travers le Contrat d'étang : 2015-2016**



Questions diverses

- **Questions ?**
- **Téléchargements sur le site de RIVAGE :**
 - o <http://rivage-salses-leucate.fr>

Merci de votre attention.

